

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 282911

**Objet : Les Réseaux Express Vélo (REV) :**  
**Validation des tracés des sections de REV 1,4,6,8,9 et bilans des concertations menées**  
**Lancement des études de faisabilité et d'opportunité des nouveaux axes REV(hors territoire métropolitain)**

---

Mesdames, Messieurs,

Répondre à l'urgence environnementale et agir dans la durée sont les priorités départementales : lutter contre le changement climatique, préserver l'environnement et notre santé, défendre une écologie de la réalité qui encourage les changements justes, bénéfiques à toutes et à tous.

C'est dans cet esprit que le Département a poursuivi la deuxième phase de son plan d'Engagements pour la Transition Écologique pour la période 2020-2024. Les mobilités douces comme la protection de la ressource en eau, de la biodiversité, l'éducation à l'environnement, la rénovation énergétique ou encore l'agriculture durable sont au cœur de cet ambitieux dispositif.

Face à l'accélération du réchauffement climatique, le Département s'est donc engagé dans le développement des mobilités durables notamment du vélo, de plus en plus plébiscité, pour en faire un mode de déplacement du quotidien, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

Pour rendre cette pratique concurrentielle sur les trajets domicile-travail, les aménagements doivent proposer des itinéraires cyclables à haut niveau de service. Ce réseau, aussi appelé Réseau Express Vélo (REV), doit allier sécurité, continuité, lisibilité et confort tout en proposant des services associés au vélo (parkings sécurisés, éclairage, jalonnement, etc.).

Dès 2019, le Département s'est donc engagé dans la réalisation de 7 axes qui constituent la première trame structurante.

Il a également décidé d'étendre cet engagement, conformément à sa stratégie départementale des mobilités cyclables, par la réalisation d'études pré-opérationnelles à l'horizon 2022 pour le reste des sections inscrites au schéma directeur vélo de TISSEO hors métropole ainsi que par des études d'opportunité sur des extensions du REV au-delà des limites du PDU (Plan de Déplacement Urbain, aire d'intervention de TISSEO Collectivités).

**D'ici fin 2025  
création de 51 km de REV.**



**PROJETS DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO**

- 1** Escalquens / Labège / Seilh
- 2** Ayguesvives / Castanet-Ramonville / Saint-Jory
- 3** Quint-Fonsegrives / Ayguesvives
- 4** Pins-Justaret / Plaisance-du-Touch / St-Martin-du-Touch
- 5** Muret / Saint-Jory
- 6** Muret / Portet-sur-Garonne / Montrabé
- 7** St-Jory / Muret
- 8** St-Lys / Fonsorbes / Plaisance-du-Touch / Castelfaurou
- 9** Saint-Lys / La Salvetat-St-Gilles / Pechbonnieu
- 14** Canal St-Martory (Frouzins / Seysses)

Secteur sous maîtrise d'ouvrage Toulouse Métropole

Programme d'étude complémentaire  
 2020-2021

**PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE APRES 2025**

Étude de définition en 2022-2023

## **ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES OPERATIONNELLES RELATIVES A 7 REV, VALIDATION DES TRACES ET BILAN DES CONCERTATIONS MENEES POUR 5 D'ENTRE EUX**

Le Conseil départemental mène actuellement les études opérationnelles de sections de Réseaux Express Vélo sur le sud, le sud-est et l'ouest toulousain (hors territoire métropolitain) retenus comme prioritaires.

Dans le cadre des démarches engagées, la mise en œuvre d'une concertation s'est naturellement posée comme un élément fondamental dans la construction des projets. Celle-ci a ainsi permis d'associer à cette première étape les collectivités, les associations et les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais pour tenir compte de leurs besoins.

Je vous propose d'en prendre connaissance dans le détail.

### **LE REV 1 (ESCALQUENS/LABEGE) :**

Cet itinéraire cyclable, prioritaire dans le sud-est, est réalisé au vu des conclusions des études multimodales sur les territoires de Labège et d'Escalquens. Dans ce secteur périurbain de l'agglomération toulousaine, la demande en déplacements doux évolue fortement en relation directe avec une importante expansion économique et démographique et la nécessaire prise en compte de l'urgence climatique. En conséquence, le développement d'un itinéraire alternatif aux modes de déplacements actuels s'impose sur cette zone.

Les objectifs d'intérêt général de ce projet sont :

- d'offrir aux usagers cyclistes un itinéraire présentant un niveau de service adapté, rapide et sécurisé,
- d'améliorer la sécurité de tous les usagers et des riverains des itinéraires de déplacement,
- de favoriser le report modal en faveur des modes de déplacements doux, sur l'itinéraire routier RD 916 déjà saturé.

Réalisées dès mai 2020, les études de diagnostics ont permis d'analyser les enjeux de la zone et de déterminer des variantes potentielles du tracé REV à partir de la gare d'Escalquens, traversant le territoire d'Escalquens et de Labège jusqu'à la jonction avec la piste cyclable existante de Toulouse. Dans ce cadre, tous les représentants des associations cyclistes, les aménageurs et décideurs du territoire ont été consultés.

4 variantes ont été soumises à l'analyse et en concertation sur l'axe Labège-Escalquens :

- le long de la voie ferrée,
- le long du Berjean et de l'Occitane,
- le long du Berjean et de la RD 916,
- le long de l'Hers.

Ces études préliminaires ont permis de démarrer une concertation recensant les besoins et les attentes des usagers du territoire pour créer ce nouveau type d'infrastructures inédit.

- **Rappel du dispositif de concertation**

La concertation a été menée du 27 août 2020 jusqu'au mois de février 2022, mobilisant les participants de tous horizons sur le territoire lors de 8 temps de co-construction ouverts à tous et pour certains complétés de consultations numériques. Différents outils ont été mis en œuvre pour compléter les ateliers tels que les sondages en ligne, des participations numériques sur carte collaborative. Avec plus de 400 participants, le travail collaboratif a permis de définir les invariants du REV Labège-Escalquens, les enjeux d'aménagements de cette nouvelle infrastructure, les connexions, les impacts des variantes sur le fonctionnement des différents modes de déplacement de la zone du projet et d'affiner les tracés, etc. Les bilans de ces temps de concertation sont joints en annexe au présent rapport.

- **Tracé à privilégier pour le REV 1**

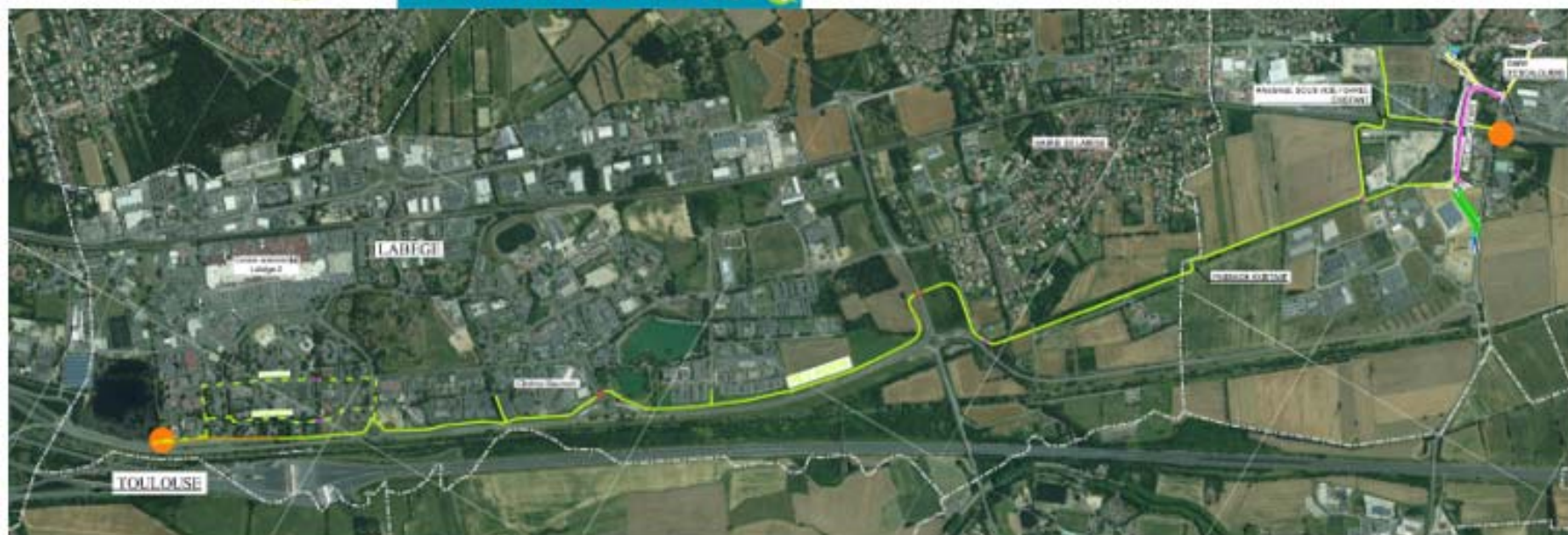
Tous les travaux ont été traduits dans une analyse multi-variantes, étayée de 46 critères réunis en familles thématiques : techniques/ infrastructure, réglementaires et environnementaux, foncier, coût, usages et acceptabilité, qui a permis de déterminer le choix du tracé. Tous les critères ont été intégrés dans l'analyse sans pondération permettant une plus grande transparence des résultats présentés.

Il ressort de cette analyse que la variante longeant la RD 916 et le Berjean permet de répondre au mieux aux objectifs fixés préalablement, de garantir un haut niveau de service pour ses usagers et une desserte des connexions cyclables et multimodales pour l'ensemble du territoire.



# 1 Réseau Express Vélo Escalquens - Labège

TRACÉ RETENU POUR LE Rev 1



Ce tracé d'une longueur de 6,2 km permet de connecter à l'est la gare d'Escalquens, la RD 16 et la RD 79, puis de longer le ruisseau du Berjean jusqu'au franchissement de la RD 57. Ensuite, le tracé longe la RD 916 jusqu'au giratoire de la Pyrénéenne 2. Sur toute cette partie, le tracé répond entièrement au haut niveau de service du REV 1 avec une voie de 4 mètres entièrement dédiée aux cycles et un cheminement piétonnier séparé adjacent.

La jonction du tracé, initialement prévue avec la piste cyclable de Toulouse, doit faire l'objet d'une analyse approfondie dans sa partie nord pour éviter le franchissement par un ouvrage de la dernière intersection au droit de la Pyrénéenne 1. A ces fins, deux options sont en cours d'étude par la voie Occitane et par la rue de la Découverte.

- **Les coûts estimatifs des travaux à engager pour le REV 1**

Avec une option de franchissement au droit de la Pyrénéenne 1 à plat, le tracé est estimé à ce stade des études à 10 millions d'euros comprenant notamment le coût du foncier, les aménagements sécurisés au droit des ruptures hydrauliques ou des intersections routières.

Ce tracé a recueilli l'approbation des élus du Conseil départemental en charge de la mobilité, des Conseillers départementaux concernés et des élus du territoire : SICOVAL, Labège et Escalquens. Le tracé et l'analyse multicritères ont été présentés aux élus du territoire du SICOVAL et de Labège lors de la réunion du 9 février 2022 et aux élus du territoire d'Escalquens lors de la réunion du 11 février 2022.

Une réunion de restitution du 17 février 2022 a permis de présenter tous ces éléments et de partager le choix du tracé avec les usagers du territoire.

- **Les prochaines étapes du REV 1**

Les prochaines études menées sur le projet permettront de déterminer plus finement les possibilités d'aménagement du REV 1 Escalquens - Labège et ses incidences en matière de circulation, d'emprise foncière, de coût, etc... Ces éléments affinés permettront également de produire les premiers dossiers nécessaires à l'évaluation environnementale du projet.

Tous les éléments issus de ces études constituent la base du dossier réglementaire préétabli pour lequel il ne reste que la présentation du tracé retenu à étayer et insérer.

## **LE REV 6 (MURET/ROQUES/PORTET-SUR-GARONNE) :**

Sur l'axe Muret-Toulouse, 4 variantes de tracé ont été étudiées en 2019 (le long de la RD 15, de la voie ferrée, de la Garonne et le long des RD 817 et RD 120, en parallèle d'un projet de Ligne Express Bus porté par Tisséo). La variante RD 817/RD120, la plus directe, a été retenue à l'issue des études d'opportunité et présentée lors d'une première phase de concertation organisée conjointement avec Tisséo en août et septembre 2019. La Commission permanente a ainsi délibéré le 12 décembre 2019 pour approuver un bilan de cette concertation et pour autoriser la poursuite des études d'aménagement de la variante choisie.

Dans ce contexte, les études ont été approfondies sur cet axe, scindé en deux séquences :

- sur la section de « Muret/entrée de Portet-sur-Garonne », le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage des études du REV ;
- sur la suite de l'itinéraire à Portet-sur-Garonne, les études sont menées dans le cadre de la requalification de la route d'Espagne en boulevard urbain, sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté d'agglomération du Muretain.

Sur la première séquence « Muret/Roques-sur-Garonne/entrée de Portet-sur-Garonne », en 2021, les possibilités d'aménagement du REV6 dans le fuseau retenu ont ainsi été étudiées, afin de déterminer l'implantation à privilégier, en cohérence avec les aménagements cyclables existants ou en projet. Séquence par séquence, les insertions au sud-est et au nord-ouest de l'axe routier ont été étudiées et comparées selon des critères techniques, économiques, fonciers et environnementaux. Un atelier de dialogue citoyen a ensuite enrichi cette analyse du point de vue des usages et a permis d'aboutir à une proposition de tracé à privilégier.

- **Rappel du dispositif de concertation**

Une première phase de concertation, conduite à l'issue des études d'opportunité, s'est tenue du 26 août au 27 septembre 2019 avec une réunion publique organisée le 28 août 2019 à Roques-sur-Garonne. Le bilan de cette première phase de concertation a été approuvé par délibération de la Commission permanente le 12 décembre 2019.

Une deuxième phase de concertation, en parallèle des études de définition du projet, ouverte en mars 2021 est toujours en cours avec les collectivités concernées et les habitants (dernière action en date : réunion publique de restitution sur le tracé retenu, tenue en visioconférence, le 10 février 2022).

Cette deuxième phase de concertation se poursuivra en 2022, notamment par l'organisation de nouveaux ateliers de travail sur l'aménagement et l'équipement du REV, et par la mise en œuvre de tout autre moyen jugé utile par le Conseil départemental.

- **Tracé à privilégier pour le Réseau Express Vélo entre Muret et Portet-sur-Garonne**

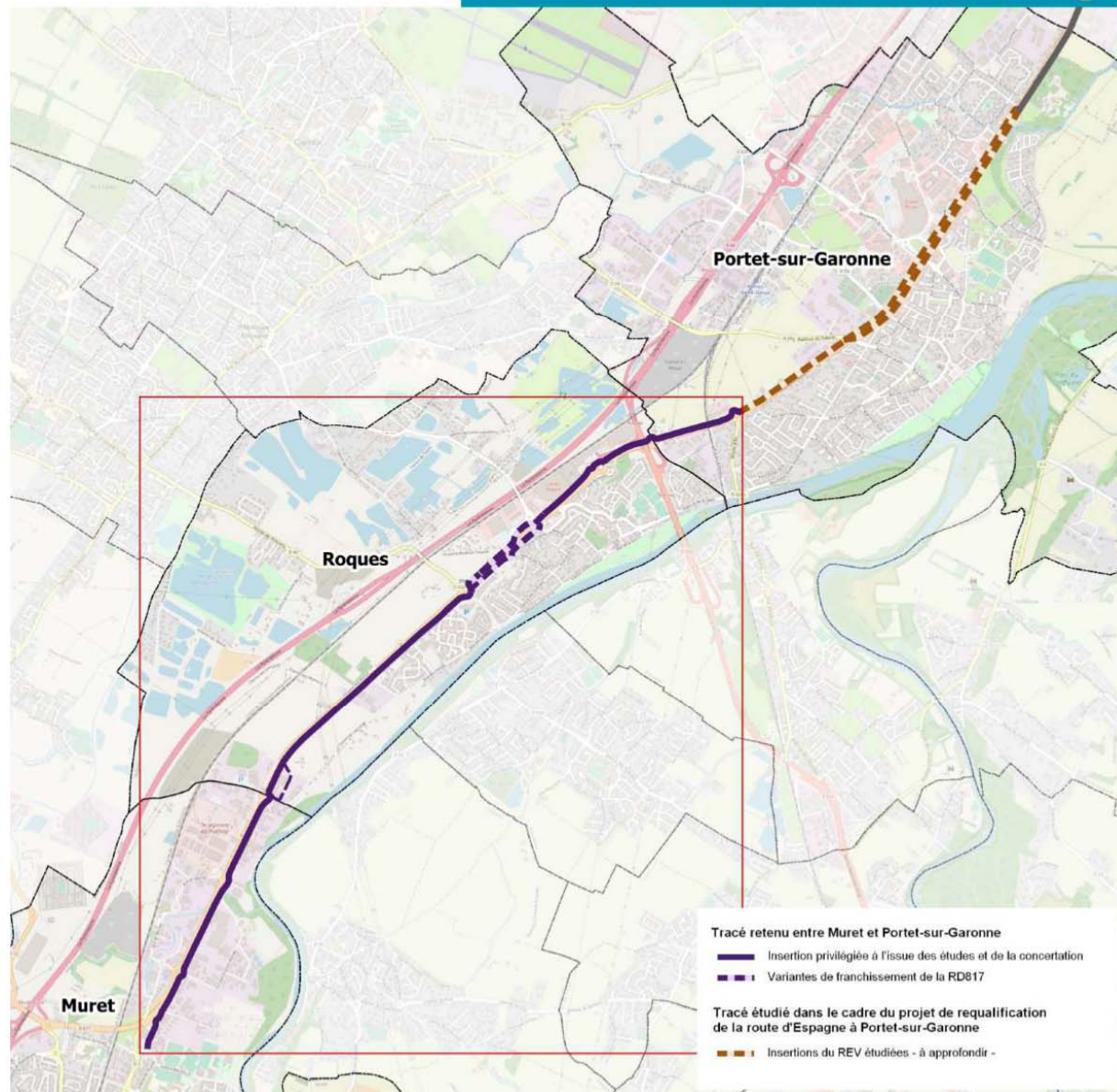
Les études techniques et les contributions du public convergent sur un tracé à privilégier à ce stade du projet pour l'aménagement du REV, avec deux variantes locales de franchissement de la RD 817 :

- **Insertion au sud-est de la RD 817** au départ de Muret le long du boulevard Joffrey, puis à Roques le long de l'allée des Pommiers et jusqu'au giratoire RD42/Allée des Muriers ;
- **Basculement du REV du sud-est au nord-ouest** de la RD 817 à Roques, au niveau du giratoire RD 42/Allée des Muriers **ou** au niveau de l'ouvrage supportant la RD 68 ;
- **Insertion au nord-ouest de la RD 817** à partir de la RD68, à Roques le long de la zone commerciale, puis à Portet-sur-Garonne jusqu'au giratoire de la Route d'Ax ;

Dans l'agglomération de Portet-sur-Garonne, le REV étant étudié dans le cadre du projet de requalification de la route d'Espagne en boulevard urbain, le tracé le plus pertinent sur cette section reste à déterminer.



## TRACÉ RETENU POUR LE Rev 6





- **Les coûts estimatifs des travaux à engager pour le REV 6**

Entre Muret et l'entrée de Portet-sur-Garonne, pour le tracé implanté le long de la RD 817 le coût des travaux est estimé entre 10 M€HT et 12,5 M€HT pour un linéaire de 7,2 km.

Pour information, sur la section de Portet-sur-Garonne, les travaux d'aménagement du REV ont été estimés en novembre 2020 dans le cadre du projet de requalification de la route d'Espagne à 2,8 M€ pour un linéaire de 3,3 km.

Les prochaines études menées sur le projet permettront de déterminer plus finement les possibilités d'aménagement du REV 6 sur la section « Muret/entrée de Portet-sur-Garonne » et les incidences en matière de circulation, d'emprise foncière, de coût, etc. Ces éléments affinés permettront également de produire les premiers dossiers nécessaires à l'évaluation environnementale du projet.

En parallèle, de nouveaux ateliers de dialogue citoyen seront organisés durant les prochaines semaines pour recueillir l'avis du public sur les modalités d'aménagement et d'équipement du REV 6.

**LES REV 8 SECTION SAINT-LYS/FONSORBES/PLAISANCE DU TOUCH, 9 SECTION FONSORBES/LA SALVETAT SAINT-GILLES/PLAISANCE DU TOUCH ET 4 SECTION PLAISANCE DU TOUCH/LA SALVETAT SAINT-GILLES :**

La phase qui vient de s'achever a consisté en la définition des tracés des sections des REV 8, 9 et 4 ci-dessus.

Les sections étudiées portant sur des bassins de vie fortement connectés, leur analyse a été menée en parallèle et a donné lieu à l'examen de variantes issues d'une phase importante de concertation et qui a permis d'adopter une démarche concertée et pragmatique, avec l'ensemble des usagers (automobilistes, motocyclistes, cyclistes et piétons) pour développer des itinéraires utiles et utilisés.

Ont ainsi été étudiées :

5 variantes pour le REV 8 :

- 3 variantes de tracé pour la traversée du centre de Fonsorbes,
- 2 variantes pour la traversée du centre de Plaisance-du-Touch,

6 variantes pour le REV 9 :

- 2 variantes de tracé pour la section Route de Bragot à Fonsorbes,
- 2 variantes de tracé pour la traversée du centre de La Salvetat-Saint-Gilles,
- 2 variantes de tracé pour le secteur Route de Colomiers / La Ménude à Plaisance-du-Touch,

8 variantes pour le REV 4

- 4 variantes de tracé envisagées au Nord de l'avenue des Pyrénées,
- 4 variantes de tracé envisagées au Sud de l'avenue des Pyrénées.

La qualité des études menées et l'important dispositif de concertation ont permis de retenir 3 tracés en décembre 2021 sur lesquels les études d'aménagement vont pouvoir s'engager.

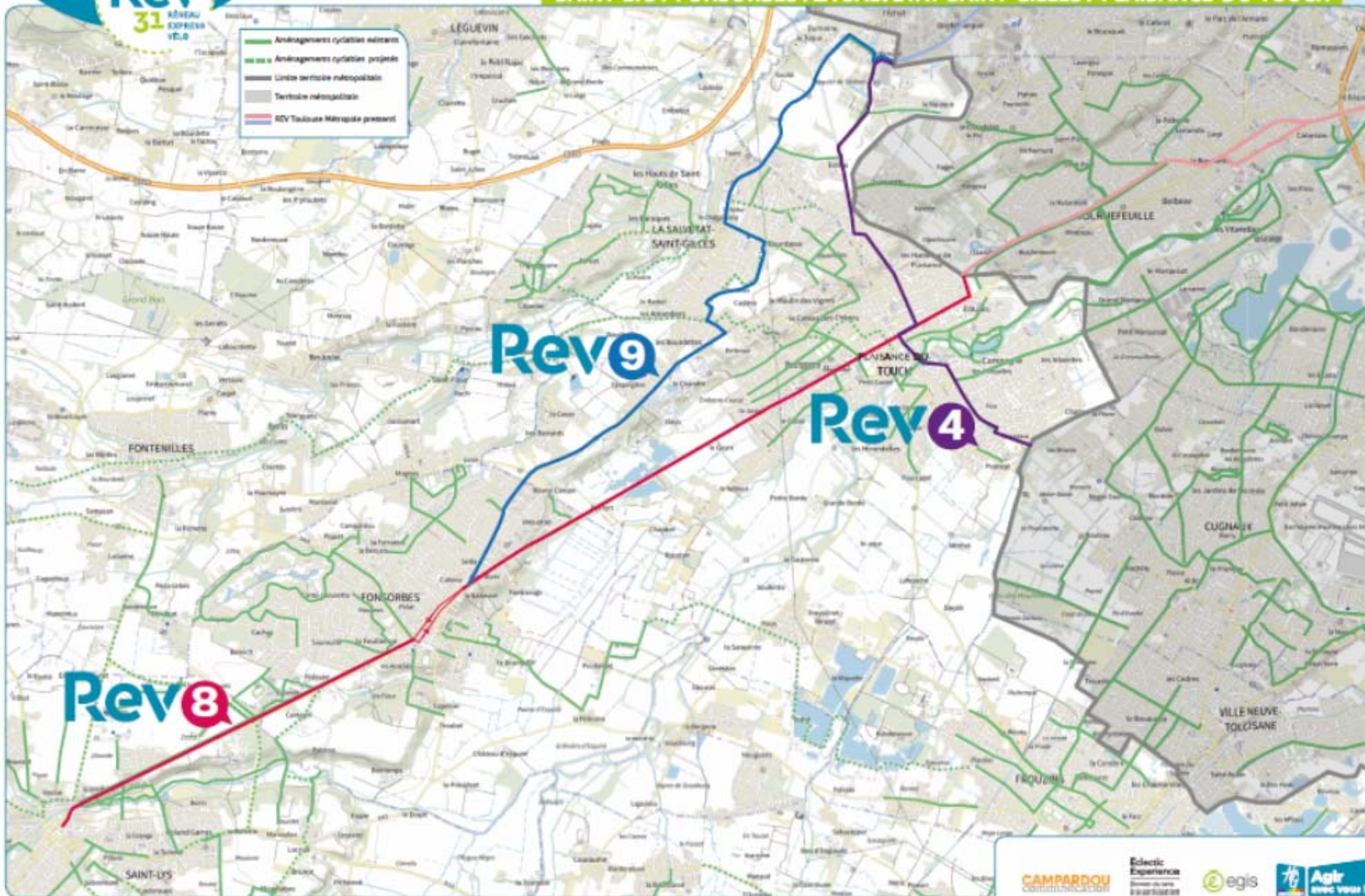
Rappel du dispositif : 10 ateliers territoriaux avec les collectivités concernées, 3 ateliers de concertation (novembre et décembre 2021) (120 participants), réalisation de 2 ateliers jeunes (60 participants) ainsi qu'une concertation numérique sous la forme d'un questionnaire et d'une cartographie interactive sur le site du Conseil départemental.

- **Carte des tracés retenus pour les REV 8, 9 et 4 :**



# 489 Réseau Express Vélo

SAINT-LYS / FONSORBES / LA SALVETAT-SAINT-GILLES / PLAISANCE-DU-TOUCH



- **Les coûts estimatifs des travaux à engager :**

**REV 8 : Saint-Lys / Fonsorbes / Plaisance-du-Touch** essentiellement implanté au nord de la RD 632 - coût des travaux estimés à 9,7 M€ HT pour un linéaire de 12,8 km.

**REV 9 : Fonsorbes / La Salvetat / Plaisance-du-Touch** qui empruntant majoritairement la RD 82 depuis Fonsorbes avec une insertion au sud puis rejoint l'avenue du Château d'eau à la Salvetat - coût des travaux estimés à 9,6 M€ HT pour un linéaire de 9,9 km.

**REV 4 : Plaisance-du-Touch/La Salvetat Saint-Gilles** qui constitue une liaison transversale via la rue d'Encrabe et la rue des Jonquilles. Le coût des travaux est estimé à 7,7 M€ HT pour un linéaire de 6,1 km.

Les prochaines étapes de cette étude vont consister à réaliser les études topographiques des itinéraires pour lancer les études détaillées des tracés retenus (emprises, types d'aménagement).

Une deuxième phase de concertation interviendra dans la foulée autour de la définition des aménagements cyclables et des services associés au vélo.

#### **LE REV 14 : CANAL DE SAINT-MARTORY (SECTION FROUZINS/SEYSSSES)**

Propriété du Département, le Canal de Saint-Martory présente toutes les caractéristiques d'un REV : itinéraire continu, déconnecté de la circulation (excepté au niveau d'intersections avec des voiries), axe pénétrant vers Toulouse. Il s'agit d'étudier l'aménagement du canal de Saint-Martory sur 4 km depuis la limite communale de Villeneuve-Tolosane jusqu'à la partie agglomérée de Seysses en liaison avec l'aménagement cyclable porté par Toulouse depuis Tournefeuille jusqu'à Villeneuve-Tolosane.

Les premiers diagnostics ont identifié des contraintes foncières importantes qui vont constituer des points bloquants pour le passage de ce REV le long du canal. Des études parcellaires viennent d'être achevées pour définir précisément les limites des propriétés départementales ainsi que des études de mise en œuvre de solutions innovantes pour contourner ces contraintes foncières.

Deux réunions territoriales ont été organisées avec les collectivités concernées ainsi qu'une réunion de terrain sous la forme d'un diagnostic « en marchant ».

Les prochaines étapes de cette étude vont consister à lancer la première phase de concertation autour d'ateliers participatifs.

#### **LE REV 2 : CANAL DU MIDI (SECTION RAMONVILLE-SAINT-AGNE/CASTANET-TOLOSANE)**

Le choix du Canal du Midi en REV s'appuie sur la logique d'usage puisque cet axe est aujourd'hui le support d'une fréquentation vélo importante. Les derniers comptages totalisent en effet plus de 1200 vélos par jour au nord du parc technologique du canal à Ramonville-Saint-Agne.

Victimes de leur succès, les pratiques des cyclistes du quotidien suscitent des conflits d'usage inévitables sur un itinéraire support d'une fréquentation multi-usages.

L'ensemble de ces usages, qui font du Canal le patrimoine de tous, se heurtent aux enjeux de sa nécessaire préservation puisque le Canal du Midi est un bien classé au titre des monuments historiques et au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO.

Du fait de ces classements, les démarches de concertation sur ce site ont démarré par des échanges avec le « Pôle Canal » et la DREAL.

Des rencontres avec les collectivités concernées se sont également tenues afin d'échanger sur les projets en réflexion sur le territoire en interface avec le Canal.

Sur la base de ces éléments, le marché d'études va désormais être lancé. Il inclut, pour plus de cohérence territoriale, l'analyse de la faisabilité de la section de REV 3 dans sa connexion entre le Canal et Labège et l'extension du REV 2 vers Ayguevives.

## **ETUDE DE FAISABILITE ET D'OPPORTUNITE DES NOUVEAUX AXES REV (HORS TERRITOIRE METROPOLITAIN)**

Dans la recherche constante d'assurer une solidarité territoriale et un développement équilibré des territoires, le Département lancera, au premier trimestre 2022, un nouveau programme d'études visant à analyser la faisabilité et l'opportunité de nouveaux axes REV pouvant desservir d'autres bassins de vie de l'aire toulousaine.

Cette étude portera ainsi sur la faisabilité des sections de REV déjà inscrites au Schéma Directeur Vélo d'agglomération de TISSEO et non encore étudiées (pointillés colorés de la carte présentée plus haut) et sur l'opportunité d'extension de ces REV au-delà des limites du Plan de Déplacement Urbain (pointillés bleus).

Avec ces études, la faisabilité des REV sur l'aire toulousaine sera en grande partie couverte et nous permettra d'avoir une vue d'ensemble en disposant des éléments techniques et financiers nécessaires à :

- la confirmation d'un niveau REV de la section étudiée et donc d'une maîtrise d'ouvrage départementale sur sa réalisation,
- une priorisation des aménagements à réaliser en vue d'une programmation pluriannuelle des investissements qui y seront liés.

Comme pour les études opérationnelles REV, la concertation avec les collectivités, les associations et les citoyens sera au cœur du dispositif de construction de ce futur réseau structurant départemental des mobilités cyclables.

Au vu de ces éléments, je vous propose de :

### **Concernant la suite à donner aux études opérationnelles des sections de REV 1, 4, 6, 8, 9 :**

- valider les tracés retenus à l'issue des concertations, ainsi que les bilans de concertation des REV 1, 4, 6, 8, 9 et engager la deuxième phase de concertation pour les REV 4, 6, 8, 9,
- poursuivre les études environnementales, foncières, techniques adaptées à chaque itinéraire, en vue de la définition des aménagements et des services associés,
- m'autoriser à signer les actes à intervenir en vue d'acquisitions amiables en liaison avec ces projets et à lancer toutes les procédures afférentes,
- m'autoriser à établir tous les documents nécessaires aux recherches de co-financement sur ces projets,
- m'autoriser à engager les procédures réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet.

### **Concernant les études de faisabilité et opportunité des nouveaux axes REV (hors territoire métropolitain) :**

- m'autoriser à lancer des études de faisabilité et d'opportunité,
- m'autoriser à engager et signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ces études dont la concertation qui y sera liée.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

*Les crédits nécessaires seront à prélever sur la ligne suivante :*

*Chapitre 23 – Article 2315 - Programme DEDBD01004 – AP n° 2019/3 – Ligne de crédit 109545 - Code Gestionnaire 41BD – Code Utilisateur 41 BDBD*

*Annexes au rapport :*

- *Annexe 1 Bilan de concertation REV 1*
- *Annexe 1 Bilan de concertation REV 6*
- *Annexe 1 Bilan de concertation REV 8, 9,4*